

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2647**

commune (s) : Meyzieu

objet : Accessibilité au site du Montout - Parking des Panettes - Acquisition d'un terrain agricole, parcelle cadastrée CE 57, située chemin des Gaulnes et appartenant à Mme Couhert

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 10 octobre 2011**Décision n° B-2011-2647**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Accessibilité au site du Montout - Parking des Panettes - Acquisition d'un terrain agricole, parcelle cadastrée CE 57, située chemin des Gaulnes et appartenant à Mme Couhert**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le site du Montout est l'un des sites stratégiques du développement de l'est de l'agglomération lyonnaise. L'ancien schéma directeur de l'agglomération lyonnaise et le schéma de cohérence territorial de l'agglomération, approuvé le 16 décembre 2010 par le Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), en font précisément un site devant accueillir des équipements structurants pour l'agglomération lyonnaise afin de renforcer son image d'agglomération attractive et dynamique. Le programme Grand Stade s'inscrit dans cette logique.

Pour faire face à ces enjeux, un schéma d'accessibilité du site du Montout a été élaboré en partenariat avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), l'Etat, la Communauté urbaine de Lyon, le Département du Rhône et l'Olympique Lyonnais (OL). Ce schéma intègre, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, 3 opérations dont la réalisation du parking des Panettes à Meyzieu et Pusignan.

L'opération parking des Panettes prévoit :

- la création d'un parking événementiel accessible depuis la RD 302,
- l'aménagement d'une gare de bus-navette accessible depuis la rue de la République,
- l'aménagement d'un parking relais d'environ 600 places,
- l'aménagement d'un parvis pour la nouvelle station de tramway en accompagnement du prolongement de la ligne T3 réalisé par le SYTRAL.

Cette opération nécessite l'acquisition d'emprises foncières et notamment d'un terrain agricole d'une surface de 10 304 mètres, parcelle cadastrée sous le numéro CE 57, appartenant à madame Simone Couhert.

Aux termes du compromis, madame Simone Couhert céderait le terrain en cause occupé par un exploitant agricole au prix de 40 € le mètre carré, conformément à l'avis de France domaine, soit un total de 412 160 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 18 avril 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, au prix de 40 € le mètre carré, soit un montant total de 412 160 €, d'un terrain agricole de 10 304 mètres carrés, parcelle cadastrée CE 57 située chemin des Gaulnes au lieu-dit les Panettes à Meyzieu et appartenant madame Simone Couhert, dans le cadre de la réalisation du parking des Panettes pour l'accessibilité au site du Montout.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - Les dépenses totales correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale A 1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 2087, le 17 décembre 2009 pour un montant de 4 700 000 €.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2012 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 412 160 € correspondant au prix de l'acquisition et de 5 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.